

TAXE D'APPRENTISSAGE : UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont les entreprises ont la libre affectation. Elle est aujourd'hui une ressource indispensable pour garantir à nos étudiants des diplômes de qualité et former les collaborateurs dont vous aurez besoin demain.

Cet impôt permet à notre établissement d'investir dans de nouvelles ressources pédagogiques, d'organiser des événements en lien avec les acteurs du tissu économique local ou bien même d'ouvrir de nouvelles formations afin de répondre à l'offre et la demande de notre société.

Quelques exemples de projets ayant bénéficié de la taxe d'apprentissage à l'université de Rouen Normandie.

L'ESITech

L'ESITech, École Supérieure d'Ingénieurs en Technologies Innovantes est une école d'ingénieurs généralistes proposant deux spécialités : Génie Physique et Technologies du Vivant.

Elle bénéficie d'un environnement particulièrement favorable : présence d'entreprises innovantes, de laboratoires de recherche, de centres de transfert technologique et d'établissements d'enseignement supérieur.

L'an passé, l'école a investi près de 11000 euros dans un photobioréacteur, grâce à la taxe collectée en 2019.

Jusqu'à présent, la plupart des médicaments étaient produits à partir de la chimie. Lorsqu'on veut s'attaquer à des maladies plus complexes (maladies virales, cancers, etc.), il faut utiliser des molécules extrêmement complexes (des anticorps pour les vaccins par exemple), qu'il est impossible de synthétiser par voie chimique.

Ces médicaments sont donc produits à partir d'organismes vivants (cellules, bactéries, levures, etc.) dont on modifie le code génétique de façon à les obliger à produire la

molécule d'intérêt. La culture se fait en bioréacteur, que l'on alimente avec un milieu nutritif et dont on contrôle parfaitement les paramètres (température, acidité, etc.). Lorsque la culture est arrivée à son terme, on extrait alors le bio-médicament.

Dans un bioréacteur, on peut également cultiver des organismes végétaux, en particulier des micro-algues. Ces organismes ont la particularité d'utiliser l'énergie issue de la photosynthèse pour vivre. Il faut donc un éclairage continu de la culture, donc l'usage d'un photobioréacteur, c'est à dire un bioréacteur dont on contrôle le flux lumineux.

Outre l'utilisation des micro-algues dans l'industrie agro-alimentaire, le laboratoire Glycomev de l'Université de Rouen Normandie, s'intéresse depuis plusieurs années à la possibilité de leur faire produire des bio-médicaments. Afin de former les étudiants de l'ESITech à ce type de culture, la taxe d'apprentissage collectée en 2019 a permis d'acheter un bio-réacteur, dans lequel on cultive des micro-algues, qui permettent de produire une hormone bien connue : l'EPO.

IUT de Rouen

L'IUT de Rouen : l'Institut Universitaire de Technologie de Rouen forme 1900 étudiants chaque année sur 3 sites universitaires. Il propose 9 DUT et 15 Licences Professionnelles dans les domaines tertiaire, numérique, scientifique et technique. Cette composante universitaire pleinement liée au tissu socio-économique régional et aux évolutions technologiques grâce à :

- **des équipements pédagogiques à la pointe** de l'évolution des métiers et des technologies utilisées en entreprise
- **des enseignements généraux et techniques** en lien avec les entreprises donnés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et des professionnels
- **des étudiants en contact avec les réalités du terrain** : 1000 stages / 150 contrats d'apprentissage / 75 contrats de professionnalisation par an.

L'IUT de Rouen a pu, entre autres, s'équiper d'un laboratoire de langues pour le département Techniques de commercialisation, investir dans un spectromètre d'émission optique et un testeur de certification de câbles pour le département Réseaux et télécommunications.

IUT d'Evreux

L'Institut Universitaire de Technologie d'Evreux (IUT) est un acteur majeur dans le paysage de l'enseignement supérieur de l'agglomération d'Evreux et du département de l'Eure. Composante de l'université de Rouen Normandie, l'IUT propose des **formations dans des domaines variés**, à Bac +2 (**Diplôme Universitaire de Technologie**) ou bac +3 (**licence professionnelle**) qui permettent d'être directement opérationnels une fois le diplôme obtenu.

Voici une liste non exhaustive de projets récemment financés :

- acquisition de logiciels, notamment de *Serious Games*
- pour la halle packaging : acquisition d'un traceur pour les impressions graphiques et d'un bras robotisé
- pour la halle agroalimentaire : acquisition d'une chambre d'affinage de fromages

Cela a également permis l'ouverture de nouvelles formations adaptées au bassin d'emploi :

Rentrée 2019 :

- [Licence Professionnelle Métiers du Tourisme : communication et valorisation des territoires, Parcours E-Tourisme \(première promotion parrainée par le directeur d'Eure Tourisme\)](#)
- [Licence Professionnelle Métiers de la Santé, Nutrition, Alimentation](#)

Rentrée 2020 :

- Licence Professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien - Conception et gestion écoresponsables (en partenariat avec le lycée Horti-Pôle d'Evreux)
> *informations disponibles prochainement*

UFR de Droit, Sciences économiques et de Gestion

La Faculté de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion de Rouen propose de nouvelles méthodes pédagogiques, des technologies de pointe, une recherche active et une vie associative animée, le tout au cœur de la cité et en totale interactivité avec le monde professionnel.

Grâce à la taxe d'apprentissage, l'UFR Droit, Sciences économiques et Gestion a financé des événements qui placent les étudiants au plus près des entreprises et institutions :

- un forum des métiers qui a donné une visibilité sans précédent aux formations et à leurs partenaires
- un forum des stages à destination des étudiants de master droit et économie, nouveauté 2019 et 2020
- un cycle de conférences métiers thématiques à destination des licences 1 de droit, nouveauté mars/avril 2020.

Documents à télécharger

- [Brochure taxe d'apprentissage](#)
- [Bordereau de versement](#)

Publié le : 2020-04-08 08:10:09